

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MÉRIDIONALE.**

**DEL.2025-CS-09**

**DÉLIBÉRATION  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SÉANCE DU 25.03.2025**

**NOM : 7.1**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars, le Comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les bureaux du SYMPAM à Lavilledieu, sous la présidence de M. Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 17h00 en présence de :

**Ardèche Sources et Volcans :** CHAPUIS Pierre  
**CCBA :** LACROTTE Robert, PONTIER Jean-Yves  
**Montagnes d'Ardèche :**  
**Pays des Vans en Cévennes :**  
**Beaume Drobie :**  
**Berg et Coiron :** COLOMBO Katia  
**Gorges de l'Ardèche :**  
**Val de Ligne :**

Nombre de délégués :

En exercice : 39

Présents : 5 (dont 1 suppléante)

Procurations : 1

Votants : 6

Absents : 34

Date de convocation : le 18/03/2025

Procurations : TAUPENAS Martine donne pouvoir à SAUCLES Gérard

Absents : BRUN Marc, RIEU Dominique, VEYRENC Yves, ARNAUD Jean-Luc, CORTIAL Patrick, DUCHAMP Cécile, GENEST Sandrine, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TOURVIELHE Max, AUZAS Vincent, CHABANNE Francis, DEFFREIX Christophe, WALDSCHMIDT Pascal, FARGIER Marie, GILLY Michelle, NAJI Driss, CROS Joël, AGERON Claude, CLEMENT Nicolas, MASSOT Guy, PICHON Luc, OZIL Hervé, GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard, PRADIER Sébastien, BASTIDE Bérengère, BRYUERE-ISNARD Thierry, MANIFACIER Christian, ROBERT Lionnel, BAULAND Brigitte, DELEUZE Johan, CHANIOL Bernard.

Secrétaire de séance : PONTIER Jean-Yves

**Objet : Participations statutaires 2025 des 8 communautés de communes adhérentes au SYMPAM.**

Après une première convocation, la tenue du Comité syndical a eu lieu le 13 mars 2025. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette réunion, une deuxième convocation a été envoyée à tous les membres de cette instance le 18 mars 2025. Le Comité syndical s'est réuni la deuxième fois le 25 mars 2025.

Le Président informe le Comité syndical que le montant des participations statutaires 2025 découle de la présentation du budget primitif 2025 du SYMPAM.

Le Président rappelle que, conformément à la délibération du 7 décembre 2023, une avance, à hauteur de 10 % de la participation globale 2024, été appelée, en janvier 2025, auprès de chacune des 8 communautés adhérentes. Cette avance est déduite du montant relatif au 1<sup>er</sup> quadrimestre de l'année en cours.

Pour l'année 2025, le montant global des participations pour le SYMPAM est de **350 000 €**.

La participation de chaque communauté de communes a été calculée conformément aux statuts du Syndicat et sur la base de modalités actualisées soit :

- Pour 50% sur la population INSEE au 01/01/2025 ;
- Pour 50% sur le potentiel fiscal 2024 des EPCI.

Selon les éléments ci-dessus, les participations s'établissent comme suit :

Communautés de communes	Participation 2024	Participations 2025	Participation par quadrimestre	1er appel 2025	Solde 1er quadrimestre
Ardèche des Sources et Volcans	28 723.72 €	30 694.12	10 231.37 €	2 872.37 €	7 359.00 €
Bassin d'Aubenas	141 418.89 €	151 378.41	50 459.47 €	14 141.89 €	36 317.58 €
Berg et Coiron	19 368.18 €	20 839.67	6 946.56 €	1 936.82 €	5 009.74 €
Gorges de l'Ardèche	48 686.64 €	52 741.84	17 580.61 €	4 868.66 €	12 711.95 €
Montagne d'Ardèche	20 825.24 €	23 056.69	7 685.56 €	2 082.52 €	5 603.04 €
Pays Beaume Drobie	25 121.10 €	27 310.70	9 103.57 €	2 512.11 €	6 591.46 €
Pays des Vans aux Cévennes	26 758.26 €	28 863.05	9 621.02 €	2 675.83 €	6 945.19 €
Val de Ligne	14 097.97 €	15 115.52	5 038.51 €	1 409.80 €	3 628.71 €
<b>TOTAL à 8</b>	<b>325 000.00 €</b>	<b>350 000.00 €</b>	<b>116 666.67 €</b>	<b>32 500.00 €</b>	<b>84 166.67 €</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des participations 2025 des 8 CDC pour un montant total de 350.000 €,
- **APPROUVE** le paiement des participations des 8 CDC par trois (3) acomptes quadrimestriels,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents concernant cette affaire et à effectuer toutes les inscriptions budgétaires nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
Gérard SAUCLES

